

— la ministre de la Justice;

— le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor;

— le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

— le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, assister à une réunion de ce Comité.

2. Le premier ministre est le président du Comité et la vice-première ministre, la vice-présidente.

3. Le Comité est tenu de siéger lorsque le premier ministre le demande.

4. Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétariat général du Conseil exécutif.

MANDAT DU COMITÉ

5. Le Comité a pour mandat :

1^o de définir l'orientation générale des politiques du gouvernement, de déterminer ses priorités d'action et d'en assurer le suivi en tenant compte des grands enjeux actuels et futurs du Québec;

2^o d'examiner les enjeux budgétaires et financiers reliés à l'élaboration du cadre financier, à la revue de programmes et à la préparation du budget, ainsi que les processus entourant ces opérations, et d'effectuer les arbitrages requis entre les priorités gouvernementales et les objectifs budgétaires;

3^o d'examiner les dossiers stratégiques comportant des enjeux majeurs pour la société québécoise ou ayant de fortes incidences interministérielles afin d'évaluer leur opportunité et d'assurer la cohérence des politiques et des programmes gouvernementaux;

QUE le présent décret remplace le décret numéro 2-2017 du 16 janvier 2017.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67363

Gouvernement du Québec

Décret 993-2017, 11 octobre 2017

CONCERNANT le Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE soit créé le Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études;

QUE les dispositions applicables au Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études soient les suivantes :

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. Sont membres du Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études :

— le ministre de la Famille;

— la ministre responsable du Travail;

— la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et ministre responsable de la Stratégie numérique;

— le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

— le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

— la ministre responsable de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de la Condition féminine.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du Comité, agir à titre de membre du Comité lors d'une réunion.

2. Le ministre de la Famille est le président du Comité et la ministre responsable du Travail, la vice-présidente, qui remplace le président lorsque celui-ci est absent, n'est pas disponible ou présente un document.

3. Le quorum du Comité est de trois membres, dont celui qui préside la réunion.

4. Le Comité tient ses réunions aussi souvent que cela est nécessaire ou à la demande du président du Comité.

5. Tout membre du Conseil exécutif peut assister aux réunions du Comité et y faire les représentations qu'il juge utiles.

6. Le secrétariat du comité est assuré par le ministère de la Famille en collaboration avec le Secrétariat général du Conseil exécutif.

MANDAT DU COMITÉ

7. Le Comité ministériel de la conciliation famille-travail-études a pour mandat de veiller à la prise en compte des besoins des Québécois et Québécoises en matière de conciliation famille-travail-études.

Pour réaliser ce mandat, le Comité doit, en concertation avec les ministres concernés :

1^o favoriser la mise en place par le gouvernement de mesures facilitant la conciliation famille-travail-études dans toutes les sphères d'activité;

2^o identifier et proposer, en collaboration avec les partenaires, notamment des milieux du travail et de l'éducation, des actions à mettre en œuvre afin d'accroître la souplesse dans l'organisation du travail et des établissements d'enseignement pour soutenir la conciliation famille-travail-études.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67364

Gouvernement du Québec

Décret 995-2017, 11 octobre 2017

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2017

ATTENDU QUE la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique se tiendra à Vancouver (Colombie-Britannique) les 12 et 13 octobre 2017;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, madame Dominique Anglade, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'innovation et du développement économique qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2017;

QUE la délégation officielle du Québec, outre la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, soit composée des personnes suivantes :

— Monsieur Martin Massé, directeur de cabinet, Cabinet de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Marie-Josée Blais, sous-ministre adjointe à la Science et à l'Innovation Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Madame Isabelle Lombardo, directrice du développement durable et de la veille stratégique, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Monsieur Mawana Pongo, directeur des politiques et de l'analyse économiques, Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

— Monsieur François Plante, conseiller en relations intergouvernementales Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

67366